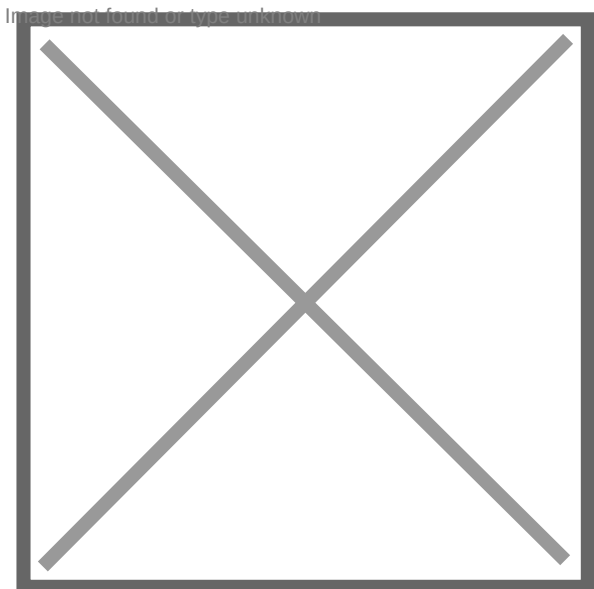




permis et viabilisation

Par **albertcamus**, le **08/11/2014** à **22:59**

BONJOUR
je suis propriétaire et habite une maison qui est voisine d'une parcelle qui va être construite ce voisin a déposé un permis de construire en bonne et due forme qu'il a obtenu.
Ayant déjà eu des différends avec lui j'ai décidé de me rendre au service d'urbanisme ayant instruit la demande de PC cela pendant les deux mois d'annonce officielle afin de vérifier certains points sur lesquelles je m'interroge notamment le cheminement de ces réseaux.
Au service d'urbanisme on m'a affirmé que tout était dans l'ordre de ce côté là, à l'appui il m'a été présenté en annexe du permis un plan de masse sur le quel figure effectivement les réseaux qui cheminent chez lui depuis sa future construction jusqu'aux réseaux publics.
Il a donc construit maintenant la maison est finie et décide contrairement à son permis de faire raccorder son électricité à partir d'un poteau qui se trouve chez moi en prétextant un coût moindre pour lui.
Comment lui faire comprendre que ça ne va pas être possible net qu'il devrait se conformer à son permis

Par **moisse**, le **09/11/2014** à **09:55**

Bonjour,
Vous lui refusez tout simplement le passage. Vous n'avez pas l'obligation d'accepter une telle servitude sans contrepartie.